

Sport scolaire facultatif (SSF)

Décompte des heures pour l'octroi des subventions

Veillez compléter un formulaire par groupe d'élèves (max. 20 positions)

Établissement scolaire :

Discipline : Date du formulaire « Programme annuel » :

Nom et prénom du moniteur :

Rue et n° :

NPA et Localité :

	Jour et date (leçon, journée, tournoi, etc.)	Horaire (de... à...)	Durée	Nbre de participant-e-s	Montant subvention (à remplir par le SSPO)
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					
11.					
12.					
13.					
14.					
15.					
16.					
17.					
18.					
19.					
20.					

Date : Signature du moniteur :

Date : Signature de la direction d'établissement :

Le service cantonal des sports se réserve le droit d'adapter la demande aux conditions du règlement du sport scolaire facultatif. Pour information, les périodes de 45 minutes sont remboursées au tarif de 58 fr.75. L'État subventionne à raison de 50% la rétribution des monitrices et moniteurs engagé-e-s par les écoles, ceci pour autant que l'activité ne soit pas annoncée simultanément à Jeunesse et Sport (art. 12 du Règlement du sport scolaire facultatif ; RSN 417.105).

Un formulaire rempli par discipline est à retourner par le responsable SSF muni de toutes les signatures **jusqu'au 30 juin de l'année scolaire concernée** par courriel au service cantonal des sports : service.sports@ne.ch